



INSTRUCTIONS DE COURSE

Championnat Inter Club Habitable de Normandie 9^{ème} Édition - Acte V

Grade 5B

04 & 05 mars 2023

Rouen - St Gervais

Autorités Organisatrices : YCRouen76 & Mer Amitié

1. RÈGLES

La régates sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 le règlement du CICH Normandie 2022 / 2023

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à proximité de la tente d'accueil sur le terre-plein du Port de Plaisance

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 15 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera annoncé au briefing du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillon à proximité de la tente d'accueil sur le terre-plein du Port de Plaisance.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES COURSES

- 5.1 Horaires **modifiés** :

Samedi 04 mars :

10h

11h30

12h15

A partir de 17h30

Accueil concurrents et confirmation des inscriptions

Briefing skippers et équipages

Mise à disposition du Comité de Course

Pot de l'Amitié

Dimanche 05 mars :

9h30	Accueil
10h15	Briefing skipper
10h30	Mise à disposition du Comité de Course
16h00	Dernier départ
17h15	Proclamations des résultats

6. PROCEDURE de DEPART en 3 minutes (voir annexe)

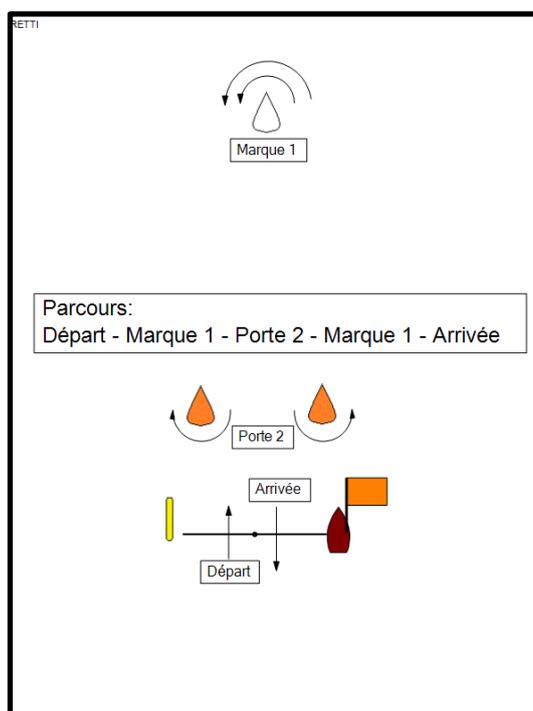
Le signal d'avertissement sera un pavillon « 3 » rouge.

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe Zone de course**.

8. LES PARCOURS

8.1 a. Configuration du parcours (pas à l'échelle) :



b. Signaux de parcours et parcours à effectuer :

Les signaux de parcours seront envoyés sur le bateau CC avec ou avant le signal d'avertissement.

<i>Identification du parcours</i>	<i>Parcours</i>
<i>Flamme jaune (2 passages au vent)</i>	<i>Départ – Marque 1 – Porte 2 – Marque 1 – Arrivée</i>
<i>Flamme verte (3 passages au vent)</i>	<i>Départ – Marque 1 – Porte 2 – Marque 1 – Porte 2 – Marque 1 – Arrivée</i>
<i>Pavillon « S » (1 seul passage au vent)</i>	<i>Départ – Marque 1 – Arrivée</i>

c. Description des marques :

- Le bateau CC sera identifié par le pavillon du Club Organisateur.
- La marque de la ligne de départ sera une bouée frite jaune.
- La Marque 1 sera une bouée cylindrique de couleur jaune.
- La Porte 2 sera constituée de deux bouées coniques de couleur orange.
- La marque de changement de parcours sera une petite bouée cylindrique rouge surmontée d'un pavillon bleu

9. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles seront précisées au briefing.

10. LE DÉPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon Orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera la ligne de départ à couper depuis le côté parcours

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps limites sont les suivants :

a) Le temps cible pour que le premier bateau ayant effectué le parcours finisse la course est de 15 minutes.

b) Le temps limite pour finir la course après l'arrivée du 1er bateau ayant effectué le parcours et fini est de 5 minutes.

15.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai indiqué en 15.1 après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. GESTION DES LITIGES À TERRE

16.1 Les litiges seront traités en fin de journée après l'arrivée du dernier concurrent à terre. La présence des concurrents concernés par le litige est obligatoire.

16.2 Décisions possibles :

a. pas de règle enfreinte.

b. règle enfreinte, disqualification (DSQ).

17. CLASSEMENT

17.1 Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées

Les courses retirées sont définies en annexe : « Format de l'épreuve et programme des courses ».

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Chaque équipage doit être en possession d'une VHF portable en état de fonctionnement, fournie par l'organisateur.

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18.3 Le canal VHF utilisé en course sera précisé au briefing.

18.4 Utilisation du Bout dehors :

La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. MARQUAGE ET JAUGE

- 20.1 Les équipages seront constitués à minima de 3 personnes et à maxima de 5 personnes sans limite de poids.

21. PUBLICITÉ

Les bateaux et leurs équipements étant fournis par l'organisateur, l'article 20.4.2 du code de publicité de l'ISAF s'applique. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'organisateur.

22. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

23. PRIX

N.C.

24. DÉCISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course : Alexis AROUX
Président du Jury : Frédéric BERTIN

**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE
UTILISATION DES FIRST CLASS 7.5**

1. GENERALITES

Tous les efforts étant faits pour que les bateaux soient identiques, d'éventuelles variations ne pourront donner lieu à réparation (ceci modifie la RCV 62).

1.1 Pour rester admissible, l'équipage doit déposer une caution de 500 €.

1.2 COMBINAISON DE VOILES POSSIBLES

L'ensemble des voiles à utiliser sera signalé au briefing. Toute modification pourra être signalée par VHF ou hélée par une personne de l'organisation.

1.3 Le Comité de Course décidera des bateaux utilisés pour chaque course et s'il décide qu'un bateau ne doit pas être utilisé, le skipper ayant eu l'attribution de ce bateau utilisera temporairement un autre bateau.

1.4 Le Comité de Course peut autoriser l'utilisation d'un bateau de remplacement quand il est certain que le bateau d'origine est endommagé et que le temps de réparation sera trop long.

1.5 AVARIE ET TEMPS POUR RÉPARER

1.5.1 Avant l'envoi du signal d'avertissement d'une course ou dans les cinq minutes après le passage de la ligne d'arrivée, selon ce qui est le plus tard, un bateau peut signaler au comité technique sur l'eau une avarie ou un dommage du bateau, de ses voiles ou une blessure d'un équipier et réclamer un retard pour le prochain départ qui devra être confirmé au comité de course par le comité technique. Il doit se diriger aussitôt que possible du côté sous le vent du bateau du Comité de Course et y rester, sauf indication contraire du comité technique.

1.5.2 Le temps accordé pour les réparations sera à la discrétion du Comité de Course/ Comité Technique.

1.5.3 Après l'envoi du signal d'avertissement, une course ne sera pas retardée ni annulée en raison d'une avarie.

1.5.4 Sauf lorsque la RCV 62.1(b) s'applique, le fait de ne pas effectuer les réparations dans le temps imparti, ou des avaries survenues après le signal d'avertissement ne pourra donner lieu à réparation. Ceci modifie la RCV 62.

2. ARTICLES ET ACTIONS INTERDITES

Sauf en cas d'urgence ou pour éviter un dommage ou une blessure, ou en cas de consigne différente d'un arbitre ou d'un membre de l'organisation, les actions suivantes sont interdites :

2.1 Tout ajout, oubli, ou modification de l'équipement fourni.

2.2 L'utilisation de tout équipement dans un but différent de son but d'origine.

2.3 Le remplacement de tout équipement sans l'accord du Comité de Course.

2.4 Manier le bateau de telle façon que l'on puisse raisonnablement prévoir qu'un dommage significatif va en résulter.

2.5 Déplacer un équipement de sa position initiale de rangement sauf lorsqu'il est en cours d'utilisation.

2.6 Embarquer à bord d'un bateau sans autorisation préalable.

2.7 Quitter l'emplacement à quai ou le mouillage sans avoir reçu l'autorisation du Comité de Course ou d'un Umpire.

2.8 Gruter un bateau sans autorisation expresse du comité technique ou nettoyer des surfaces sous la ligne de flottaison.

2.9 Mettre des pennons sur le spinnaker.

2.10 Transpercer les voiles, même pour mettre des pennons.

2.11 Les transmissions radio (y compris les téléphones portables), sauf en cas d'urgence ou pour signaler un dommage ou répondre à une demande du Comité de course ou du comité technique.

2.12 Régler ou modifier la tension du gréement dormant.

2.13 Ne pas passer par les chariots ou poulies de la voile d'avant avant de border.

- 2.14 L'utilisation d'instruments électroniques autres que montres.
- 2.15 Marquer directement la coque ou le pont avec une encre indélébile.
- 2.16 Aucun bout, écoute, câble, sangle ou autres matériaux ne pourra être accroché aux haubans pour étendre, améliorer, faciliter la position de rappel de l'équipage.
- 2.17 Avoir le bout dehors sorti, sauf lorsqu'on envoie, porte ou affale le spinnaker. Le bout dehors devra être complètement rétracté à la première occasion raisonnable après avoir affalé le spinnaker.
- 2.18 Sortir le bout dehors avant d'être sur le nouveau bord du parcours après être entré dans la zone d'une marque à contourner sans porter le spinnaker.
- 2.19 Une infraction à l'IC 2.16, 2.17 ou 2.18 ne peut faire l'objet d'une réclamation par les bateaux mais peut faire l'objet d'une action des arbitres. Ceci modifie la RCV 60.1(a). L'utilisation du bout dehors fait l'objet d'arbitrage direct prévu par l'I.C 13.4
- 2.20 Laisser le point d'amure de la GV libre sans dépasser la marque de jauge en tête de mât.

3. ACTIONS ET ÉLÉMENTS AUTORISÉS

Ce qui suit est autorisé :

- 3.1 Embarquer les équipements suivants :
 - (a) Les principaux outils
 - (b) ruban adhésif
 - (c) bouts ou élastiques de 4 mm de diamètre ou moins
 - (d) marqueurs (pas directement sur le pont)
 - (e) matériel pour pennons
 - (f) montre, chronomètres et compas à main
 - (g) manilles et manillons
 - (h) velcro
 - (i) pavillon avarie : Pavillon Blanc
- 3.2 Utiliser les éléments listés en 3.1 pour :
 - (a) éviter que les bouts, voiles et écoutes ne s'emmêlent
 - (b) fixer les pennons
 - (c) empêcher que les voiles soient endommagées ou tombent par-dessus bord
 - (d) marquer les repères de réglage
 - (e) effectuer des réparations mineures et réglages autorisés
- 3.3 Modifier le nombre de palans de l'écoute de grand-voile
- 3.4 Utiliser un Cunningham. Celui-ci devra comporter un brin et être fixé au vit-de-mulet, passer par l'œillet de la grand-voile prévu à cet effet et passer dans le taquet fixé sur le mât.
- 3.5 Réparation de fortune, sous réserve d'utiliser le matériel de réparation autorisé et que la réparation soit réalisée en « bon marin » et n'entraîne aucun risque de détérioration supplémentaire.
- 3.6 Application de la RCV 42, modifiée selon les règles de classe : l'écoute de spinnaker peut être réglée sans restriction, quelles que soient les conditions.

4. ÉLÉMENTS ET ACTIONS OBLIGATOIRES

Ce qui suit est obligatoire :

- 4.1 Signaler tout dommage avant de quitter le bateau auprès de l'organisateur.
- 4.2 A la fin de chaque journée de navigation :
 - (a) plier et ranger dans les sacs et à leur place les voiles, comme demandé
 - (b) laisser le bateau dans le même état que lors du premier embarquement ce même jour
- 4.3 A la fin de chaque jour de navigation du bateau, nettoyer le bateau (intérieur et pont), enlever tous les déchets.
- 4.4 Se conformer à toute règle, y compris les limitations de vitesse et marques de navigation, lors du départ ou retour au mouillage ou à l'apponement.
- 4.5 Saisir les voiles sur le mât au moyen du matériel fournis par l'organisateur.
- 4.6 En cas de réparation de fortune, il est obligatoire d'avertir aussitôt que possible et avant la course suivante le comité technique pour une remise en conformité.

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE LISTE des ÉQUIPEMENTS

Les éléments suivants, non fixés, fournis par l'AO, doivent être embarqués à tout moment à leur place pendant la navigation. Toute perte devra être signalée sur le rapport de dommage journalier.

VOILES ET ÉQUIPEMENT DES VOILES

Grand-voile et jeu de lattes
Foc Génois
Foc Intermédiaire
Spinnaker
Écoute de spinnaker
Deux écoutes de voile d'avant
Amure de spi
Manivelle de winch
Bail à Spi

EQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

Seau, écope et éponge

FLOTTE COLLECTIVE HABITABLE FORMAT DE L'ÉPREUVE ET PROGRAMME DES COURSES

FORMAT DE L'ÉPREUVE

- 1 Phase 1 – Phase qualificative :
 - (a) Les équipages seront tirés au sort et répartis en groupes. L'organisateur se réserve le droit de re-brasser chaque jour les groupes s'il le jugeait nécessaire. Cette répartition ne pourra pas faire l'objet de demande de réparation (ceci modifie la RCV 62).
 - (b) Tous les équipages disputent par groupe une ou plusieurs courses.
 - (c) Pour effectuer un classement général provisoire, si des équipages ont réalisé un nombre de courses supérieur, celles-ci ne seront pas comptabilisées.
 - (d) Si au moins 5 courses sont effectuées par équipage, alors le classement général d'un équipage sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

SIGNAUX ENVOYÉS SUR LE COMITÉ DE COURSE PENDANT UNE PROCÉDURE DE DÉPART

Les départs des courses utilisent les signaux suivants :

Procédure de Départ CICH			
Chrono			
	↑		Ouverture de la ligne de départ
3'	•	↑ 	Signal d'avertissement
2'	•	↓ 	Signal Préparatoire
		↑ 	
1'	-	↓ 	Signal de la Minute
		↑ 	
0'	•	↓ 	Signal de Départ

ILS SONT NOS PARTENAIRES SUR CETTE EPREUVE

